

## **POLITIQUE DE COMMANDITE**

Politique de commandite se rapportant au Réseau ÉTS,  
l'Association des diplômés de l'École de technologie supérieure (ÉTS)

### **1. Dispositions et entrée en vigueur**

La présente politique entre en vigueur le 16 décembre 2009, annulant et remplaçant à cette date, toute autre résolution, politique ou document similaire antérieur.

### **2. Demande de commandite**

Tout organisme, groupe de personnes ou individu qui désire obtenir une commandite du Réseau ÉTS, doit en faire la demande par écrit à l'aide du formulaire prévu à cet effet (annexe 1), en indiquant les informations suivantes, dans ledit formulaire ou en pièce jointe, au besoin :

- a. nom de l'organisme demandant avec le titre du projet;
- b. organismes ou individus responsables du projet avec coordonnées;
- c. description du projet;
- d. planification budgétaire du projet;
- e. plan de visibilité.

### **3. Critères d'éligibilité**

Pour bénéficier d'une commandite de la part du Réseau ÉTS, tout organisme, groupe de personnes ou individu qui fait une demande doit répondre aux critères suivants :

- a. Le projet ou l'activité est réalisé par ou pour des diplômés ou des étudiants de l'ÉTS;
- b. Le projet ou l'activité bénéficie directement aux diplômés ou aux étudiants de l'ÉTS;
- c. Le projet ou l'activité comporte une dimension éducative, communautaire, informative ou de commémoration;
- d. Le projet ou l'activité est compatible avec la mission du Réseau ÉTS.

Une seule commandite est octroyée par événement ou organisation, par année financière du Réseau ÉTS.

#### 4. Critères d'exclusion

- a. Tout projet incomplet ou ne respectant pas un des éléments énoncés aux articles 2 et 3 de la présente politique;
- b. Tout projet qui ne vise qu'un individu pour sa réalisation ou pour ses retombées;
- c. Tout projet à caractère publicitaire, politique ou religieux.

#### 5. Formation du comité d'évaluation

Le comité Finances du Réseau ÉTS est formé de cinq (5) membres du conseil d'administration de l'Association des diplômés, dont un directeur de comité en charge de rendre compte des activités du comité aux réunions du conseil d'administration. Le coordonnateur, communication et relations avec les diplômés y joue un rôle de conseiller. Le comité est constitué selon les dispositions prévues aux [Règlements généraux](#) de la Corporation.

#### 6. Mandat du comité

- a. Le comité a pour mission d'étudier les demandes de commandites dûment soumises au Réseau ÉTS;
- b. Le comité a la responsabilité de gérer adéquatement le budget alloué en début d'année financière, dans le respect de la Politique de commandite du Réseau ÉTS;
- c. Le comité détient le plein pouvoir quant à la distribution du poste budgétaire « commandites », en fonction de la Politique de commandite du Réseau ÉTS;
- d. Le comité ne peut dépasser le montant du poste budgétaire « commandites » sans l'approbation préalable du conseil d'administration;
- e. Le comité supervise également le suivi des commandites attribuées et des engagements pris par les bénéficiaires envers le Réseau ÉTS.

#### 7. Dispositions

Considérant le nombre croissant de demandes de commandites, deux (2) types de projets sont considérés, soit les commandites de catégorie « visibilité auprès des étudiants » et celles de catégorie « visibilité auprès des diplômés ».

Pour tenir compte des variations en termes de besoins financiers pour chacune des demandes de commandites, un maximum de 20 % du poste budgétaire est alloué par activité ou projet. Le comité étudie les demandes sur la base du premier arrivé, premier servi, à l'intérieur d'une même année financière, soit du 1 juin au 31 mai.

Le comité se réserve le droit de ne pas attribuer le plein montant du poste budgétaire « commandite », en fonction de la qualité et du nombre des dossiers reçus.

L'envoi d'un courriel du Réseau ÉTS au demandeur agit à titre d'entente d'attribution de commandite. Ce courriel renferme les détails et les conditions d'octroi au bénéficiaire.

Chaque demande respectant les conditions d'éligibilité de l'article 3 est évaluée selon la grille d'évaluation (annexe 2).

Adoptée par le conseil d'administration, ce seizième (16<sup>e</sup>) jour de décembre 2009.

---

Yvonick Houde, ing., M. ing.  
Président

---

Francis Bérubé, ing.  
Secrétaire

Document mis à jour le 1er février 2017.

## ANNEXE 1

### Demande de commandite

#### Identification du demandeur

Titre de l'activité ou du projet :	
Date de la demande :	
Organisme demandant :	
Adresse postale :	
Site internet :	
Personne-ressource :	
Nom :	Prénom :
Statut dans l'organisation :	
Téléphone : (jour)	Courriel :

#### Description de l'activité ou du projet

Date de la tenue de l'activité ou du projet :
Nature de l'activité ou du projet :
Public ciblé par l'activité ou le projet :

### Planification budgétaire

Veillez joindre un budget complet à votre demande

Besoins financiers totaux :

Montant demandé :

Identification des autres sources de financement :

### Plan de visibilité

Veillez joindre un document complet à votre demande

Description du niveau de partenariat et de la visibilité proposés :

Merci de transmettre cette demande au Réseau ÉTS :

355, rue Peel

Bureau 311

Montréal (Québec) H3C 2G9

Téléphone : 514 396-8445

Télécopieur : 514 396-8599

Courriel : [tresorier.reseau-ets@etsmtl.net](mailto:tresorier.reseau-ets@etsmtl.net)

## ANNEXE 2

### Grille d'évaluation des demandes de commandite À L'USAGE DU COMITÉ FINANCES DU RÉSEAU ÉTS SEULEMENT

<b>Activité/Projet :</b>	<b>Date:</b>
<b>Demandeur :</b>	<b>Besoins financiers :</b>

Analyse préliminaire	Éligibilité du projet – un point accordé pour chaque « oui » coché, pour un maximum de 10 points		
Critères	Oui	Non	Commentaires
Le projet ou l'activité est réalisé par des diplômés ou des étudiants de l'ÉTS			
Le projet ou l'activité bénéficie directement aux diplômés ou aux étudiants de l'ÉTS			
Le projet ou l'activité comporte une dimension éducative, communautaire, informative ou de commémoration			
Le projet ou l'activité est compatible avec la mission du Réseau ÉTS			
Le projet ou l'activité soutient un groupe d'individus et non une seule personne			
Le projet ou l'activité n'a pas de caractère publicitaire, politique ou religieux			
Le projet ou l'activité a une bonne crédibilité et projette une image positive			
Le projet ou l'activité ne risque pas de soulever la polémique ou la controverse			
Le projet ou l'activité démontre une saine gestion de ses ressources financières			
Le projet ou l'activité détient un historique concluant quant à ses collaborations avec le Réseau ÉTS			

**Évaluation du projet**

Rigueur et pertinence du projet – 25 points

Critères	Points	Reçus	Commentaires
Il existe un lien entre le demandeur et le Réseau ÉTS quant à la mission, les objectifs, la clientèle, etc.	10		
La demande de commandite s'inscrit dans le cadre d'un partenariat ou une collaboration que le Réseau ÉTS souhaite développer, maintenir ou accentuer	5		
Le projet ou l'activité a une incidence sur le sentiment d'appartenance envers l'ÉTS et son rayonnement	5		
Le projet ou l'activité constitue une valeur ajoutée à ce que le Réseau ÉTS réalise déjà ou souhaite réaliser avec cette clientèle	5		

**Clientèle rejointe**

Notoriété du projet – 25 points

Critères	Points	Reçus	Commentaires
Le projet ou l'activité permet de communiquer avec l'un des publics cibles du Réseau ÉTS	10		
Le projet ou l'activité permet de joindre les diplômés de l'ÉTS en région	10		
Le projet ou l'activité permet une communication interactive avec l'un des publics cibles du Réseau ÉTS (kiosque d'informations, animation, allocution, site internet, etc.)	5		

**Retombées prévues pour le Réseau ÉTS**

Priorité de communication du projet – 40 points

Critères	Points	Reçus	Commentaires
La participation du Réseau ÉTS à ce projet ou activité contribue à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs du Plan de communication	10		
Le Réseau ÉTS retire une visibilité jugée adéquate avant, pendant et après la réalisation du projet ou de l'activité, en fonction du montant de la commandite octroyée	10		

